

Séance ordinaire du 10 juillet 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi dix juillet deux mille vingt-trois à quinze heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-06-97

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 10 juillet 2023.

CE-2023-06-98

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 juillet 2023.

CE-2023-06-99

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2022

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-006](#)

Le bilan de la gestion des matières résiduelles 2022 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce bilan à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-07-00

Décret de gel de toute activité sur le lot 2 434 517 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter le gel de toute activité sur le lot 2 434 517 du cadastre du Québec, incluant les travaux d'excavation, et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'autoriser l'usage de stationnement sur ce lot.

CE-2023-07-01**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conditions relatives à l'interdiction de construction dans la zone M1003, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et du chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-077. Ce projet de règlement a pour objet d'interdire, dans la zone M1003, toute construction, tout ouvrage et tous travaux en raison de contraintes dues à la nature géologique et hydrogéologique des sols, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191.) et de prévoir une exception pour la réalisation de constructions ou d'interventions destinées à assurer la sécurité, ou lorsqu'il s'agit de procéder à l'entretien, à la rénovation ou à la réparation usuelle d'une construction ou d'un ouvrage.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2023-07-02**Attribution du contrat pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour camions lourds**[Document d'aide à la décision APP-2023-151](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour camions lourds (appel d'offres 2023-50-55), pour une valeur globale estimée à un maximum de 530 700 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la fiche de prise de décision APP-2023-151, de la façon suivante :

- rang 1, à Rock division mécanique inc., pour une dépense estimée à 344 955 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 2, à Mécanique mobile nordic inc., pour une dépense maximale estimée à 148 596 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 3, à Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc., pour une dépense maximale estimée à 37 149 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année,

puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-07-03

Attribution du contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires

[Document d'aide à la décision APP-2023-155](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires, pour le lot 1 (appel d'offres 2023-55-52), à Pagui inc., pour une dépense estimée à 159 525 \$, avant TPS et TVQ, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires, pour le lot 2 (appel d'offres 2023-55-52), à Pagui inc., pour une dépense estimée à 389 425,50 \$, avant TPS et TVQ, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-07-04

Modification du contrat pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques

[Document d'aide à la décision APP-2023-157](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques (regroupement CAG 2022-0588-01, contrat numéro CE-2021-08-87-2), attribué par la résolution CE-2021-08-87 adoptée le 17 août 2021, à Northern micro inc, au montant de 55 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-157.

CE-2023-07-05

Modification du contrat pour la location de véhicules légers

[Document d'aide à la décision APP-2023-158](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location de véhicules légers (contrat 2022-50-29-1E), attribué par la résolution CV-2022-03-39 adoptée le 25 avril 2022, à La compagnie de location d'autos entreprise Canada, au montant de 74 982 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-158.

CE-2023-07-06

Financement de la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et opérations

spéciales)

[Document d'aide à la décision POL-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et opérations spéciales) au montant maximum de 80 000 \$, à même la réserve financière pour la lutte contre la criminalité.

Le membre du comité exécutif Amélie Landry prend son siège.

CE-2023-07-07

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues Paul-Gilbert et Gilberte-Bélanger, l'ouverture de la rue Marie-Blanche-Chenel et la reconfiguration d'une partie du boulevard du Centre-Hospitalier et de l'avenue des Belles-Amours (secteur Charny), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Groupe Dallaire inc. (phase C, D et E), acquisition de lots et de servitudes requises, financement afférent et confirmation relative à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision BP-2023-005](#)

Il est résolu d'approuver le plan de cadastre pour le prolongement des rues Paul-Gilbert et Gilberte-Bélanger, l'ouverture de la rue Marie-Blanche-Chenel et la reconfiguration d'une partie du boulevard du Centre-Hospitalier et de l'avenue des Belles-Amours, (secteur Charny), tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 20484 de ses minutes et tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision BP-2023-005.

Il est également résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Groupe Dallaire inc., pour la réalisation de travaux municipaux les rues Paul-Gilbert, Gilberte-Bélanger, Marie-Blanche-Chenel, du boulevard du Centre-Hospitalier et de l'avenue des Belles-Amours (secteur Charny), telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de lots, aux travaux municipaux de surdimensionnement et de surlargeur d'emprise de rue, en front du lot 6 284 199 du cadastre du Québec et du feu de circulation au montant maximum de 852 250 \$, à même le règlement RV-2021-20-89.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Groupe Dallaire inc. a été acceptée par la Ville, il est enfin résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 2 602 090, 6 284 098, 6 284 105, 6 284 106, 6 284 107, 6 284 108, 6 284 160, 6 284 197, 6 284 210, 6 532 713, 6 532 714, 6 532 715 et 6 532 716 (boulevard du Centre-Hospitalier, rues Paul-Gilbert, Gilberte-Bélanger, Marie-Blanche-Chenel et avenue des Belles-Amours) du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire Inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture

de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;

- d’acquérir à titre gratuit le lot 6 284 202 (rond de virée de l’avenue des Belles-Amours) de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire inc. et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l’ouverture de cette portion de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d’acquérir au montant de 14 746,50 \$, le lot 6 284 201 (terrain) de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire inc., et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d’acquérir au montant de 38 668,50 \$, le lot 6 284 210 (terrain) de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire inc., d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l’utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d’acquérir à titre gratuit une servitude d’égout pluvial sur les lots 6 284 209, 6 532 664 et 6 532 665 de ce cadastre, en faveur des lots 6 284 160 et 6 532 715 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire inc., et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d’acquérir à titre gratuit le lot 6 284 203 (sentier piétonnier) de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe Dallaire inc., et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot soit affecté à l’utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- décréter que les lots 6 284 198, 6 284 206 et 6 284 207 de ce cadastre ne sont plus des rues et qu’ils sont affectés à l’utilité publique.

CE-2023-07-08

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 26.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
